

## **Chronique de Politique Intérieure : C.P.I. N°185 :**

**Pour payer les frais de 1 € par lecteur/auditeur C'EST ICI : URGENT ! MERCI !**

**Vendredi 30 JUIN 2017,**

*(La prochaine est prévue pour le Vendredi 14 Juillet 2017 cause FINANCES-VERITES le 5 JUILLET)*

*Sauf blocage financier si je ne reçois rien de suffisant sur Paypal, ou... en cas de mort.*

### **INCIPIIT PERMANENT :**

#### **La Politique Intérieure a pour buts :**

- 1) De conformer le Territoire, par des infrastructures adaptées, aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité et de la Nature de la Création.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le droit de l'état totalitaire, *devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, à *force de violations de sa LOI FONDAMENTALE*.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômes privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'État peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11 millions de Km2 de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique *des risques mortels les plus graves connus historiquement comme les famines, la tuberculose ou la peste noire, interdisant de nuire à la santé humaine*, si peu que ce soit.
- 7) Respecter tous, partout, et toujours le principe de DROIT FONDAMENTAL : " D'abord, ne pas nuire " (Primum non nocere) !
- 8) Dernière modification le 17 Février 2017.

***Vous êtes sur l'antenne de "La VOIX du SILENCE"...***

***Les Français Chrétiens parlent à tous les Français de souche et aux assimilés sincèrement, à tous les Européens de même, et à tous les habitants de bonne foi du monde entier !***

*Les démons de Satan sont lâchés sur la France qu'ils ravagent de leurs vices, de leurs pillages, de leurs assassinats. Ils sont partout, à tous les postes, dans toutes les fonctions, dans tous les trafics et tous les crimes.*

*Avec toute la hauteur de vue et le recul maximal possiblement atteignables avec des moyens matériels arrachés à la pauvreté personnelle qui est aussi celle de "Radio-Silence" elle-même,*

*Je vais vous faire part de mon constat que :*

**N'oubliez pas les frais de 1 € par lecteur/auditeur PAYER ICI : URGENT ! MERCI !**

**« NOUS HABITONS DESORMAIS DERRIERE LE MUR DE L'EST !... »**

**N**é en 1946, élevé dans les années cinquante, devenu majeur à 21 ans en 1967, j'ai connu l'occupation militaire américaine toute ma jeunesse. Mes cours de conduite automobile en 1965 m'ont amené à suivre des "cars" militaires américains de couleur "vert caca d'oie" équipés de feux verts et rouges à l'arrière pour signaler la possibilité ou non de les dépasser, grosse innovation que bizarrement personne n'a repris depuis chez nos constructeurs de véhicules utilitaires et de transports !

Bref, j'ai été élevé dans l'EUROPE de l'OUEST, premier conditionnement terminologique, car colonisée à tous points de vue par les États-Unis d'Amérique et à l'horizon borné par le MUR de l'EST qui du Nord au SUD coupait l'Allemagne en deux et isolait tous les Pays d'Europe de l'EST et la Grèce au SUD. La ligne contournait

l'Italie, l'Autriche, la Suisse avant de couper l'Allemagne puis d'isoler la FINLANDE du reste de la SCANDINAVIE. De l'autre côté du MUR, tous les grands Pays anciens comme la Pologne, la Biélorussie, les États baltes, la Finlande, l'Ukraine, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, étaient devenus inatteignables sauf à se soumettre à l'inquisition de l'Agence INTOURIST soviétique, à une incroyable multiplication de contrôles et à accepter de ne plus pouvoir entrer aux USA, faute d'un visa alors refusé. La puissance occupante, au-delà de cette nouvelle et gigantesque "Ligne de Démarcation" dessinée à YALTA et confirmée par la signature le 8 Mai 1945 à Berlin du traité violant les droits des peuples européens au bénéfice de l'expérimentation en diptyque du mondialisme, prépara et réalisa l'unification de l'Europe de l'Ouest d'abord. Dès la chute du mur et le rétablissement de la liberté de circulation en Europe, son élargissement fut poursuivi, on le sait maintenant, en violation des accords verbaux entre les émissaires américains et GORBATCHEV qui tint, lui, son engagement pris avec la Perestroïka. Les forces de l'OTAN envahirent progressivement tous les Pays d'Europe de l'EST, et depuis deux ans, s'installent en force le long de la frontière russe, les annexant de facto sauf la Biélorussie, y compris l'Ukraine qui devait rester neutre et de sensibilité pro-russe. Un coup d'état a été fomenté qui installa un "porc", selon l'expression même d'une ukrainienne martyrisée que je vous ai déjà citée, à la tête de l'État dont l'expression agressive n'a pu tolérer la volonté de rester russe d'une grande partie de la population concentrée dans les Oblasts du DONETSK, du DONBASS et de Crimée. Devant le coup d'état otanesque et la violation de la parole donnée, la Russie nouvelle résolut de protéger ses populations en Ukraine et fit droit à la réclamation de plus de 90% des Criméens de rester Russes, en annexant la province dans la PAIX ! D'ailleurs, Vladimir POUTINE déclara il y a peu que sans la Crimée et sa capitale SEBASTOPOL, la Nation russe n'existe plus, tant cette ouverture sur la Mer Noire avec sa puissante base navale lui est vitale. C'était d'ailleurs là le but visé par l'OTAN : la lui prendre. D'où sa rage contre la Russie et les sanctions économique-financières imposées par l'Occident *otanisé*. Vengeance de rapaces frustrés, complètement fous-cinglés...

**De** nos jours, le MUR de l'EST a donc été repoussé jusqu'à la frontière russe. Les médias occidentaux interdisent à leurs journalistes d'aller voir de l'autre côté. Plus particulièrement, ils se voient interdite toute investigation libre en Crimée où déjà trop de députés nationaux et européens, de sénateurs, ont pu voir la Paix qui y règne au contraire de la guerre, des destructions, des misères et des plus de 15.000 victimes à porter au passif du coup d'état occidental de POROCHENKO qui ne supporte pas le refus de soumission des provinces rebelles et les bombarde, comme tous les dictateurs. Et MACRON vient de le recevoir à l'Élysée. Je me suis cru souvent en train de visionner en direct ce qui s'est passé en Vendée française, rebelle au coup d'état maçonnique de 1791-1815. La célèbre citation de Victor Hugo (6), actualisée et transposée, s'applique à la frontière de l'Est depuis 4 ans, dans cette Europe à l'envers : " Les DONETSK et DONBASS tiennent tête à l'Ukraine asservi à l'OTAN, ces deux provinces sont plus grandes qu'elle et que l'OTAN entière ". Heureusement qu'elles sont adossées à la Russie.

Après la réussite médiatique de l'élection truquée à tous points de vues de MACRON, prolongée par celle de sa "chambre introuvable", alors qu'il est l'encore tout récent collaborateur d'un HOLLANDE rejeté à 90%, le grand ménage commence, après les interdictions d'investiguer librement. ELAKABACH, jugé déjà trop libre dans sa fameuse "Bibliothèque Médicis" diffusée sur LCP AN-Sénat, est viré à valeur fin d'année au motif de son acceptation d'assurer la matinale d'information sur CNEWS qui concurrencerait celle de la chaîne du Président Emmanuel KESSLER. La valse des présentateurs depuis des mois confirme l'asservissement de la télévision qui ressemble de plus en plus à la chaîne unique de la rue COGNACQ-JAY héritée de l'occupation allemande. La multiplicité des canaux par centaines masque leur réunification entre les doigts d'une seule main. Ce ne sont pas des entreprises libres mais des images d'une seule : la finance de l'État et sa monnaie de singe, articulée par quelques oligarques au bénéfice de quelques méga-riches choyés du Gouvernement mondial.

Après la valse des individus soupçonnés de possible rébellion future, à l'instar d'un Mai 68 à l'envers, comme une sorte d'attaque préventive, c'est la désinformation et le trucage de l'information. Une légitime-défense d'un agriculteur victime de violation de ses droits fondamentaux est présentée comme étant celle des gendarmes qui le flingue. [Alors qu'un certain Azouz BEGAG rappelle](#) cette évidence qu'il y a en France 20 millions d'immigrés arabo-musulmans, la presse asservie cache aux consommateurs français de souche caucasienne et de culture catholique, respectueux de la vie animale, que le marché colossal de la viande HALAL dépasse les 6 Milliards constatés déjà en 2013, en augmentation de +12% par an ! Outre le mépris des animaux, de leurs peurs et de leurs souffrances, l'abattage comporte des risques bactériologiques graves, et ajoute le mépris des consommateurs français, désinformés pour le bénéfice financier de la mouvance islamique de France. Chaque coup de tampon d'un IMAM lui rapporte, à sa mosquée, à son organisation. Que la viande soit en plus d'un goût dégueulasse importe peu au Gouvernement et à ses acolytes des médias.

Après la promotion cachée et d'autant plus juteuse de l'Islam à la manière de toutes les mafias, c'est l'abattage de ce qui reste de Chrétienté. La campagne de publicité du Diocèse de GAP et d'EMBRUN qui réclamait le Denier du Culte de la générosité publique, était véhiculée par une affiche Bleu-Blanc-rouge qui "surfait" sur la vague électorale du moment avec même les étoiles de l'UE dans le bleu. Elle avait l'outrecuidance

de montrer DON CAMILLO en train de prier : " *VOTEZ JESUS-CHRIST, le SEUL qui n'a jamais changé de programme* ". **Tenez-vous bien assis aux bras de votre fauteuil** : l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) a décidé de ne pas l'autoriser. Rien que ça ! L'Affiche fut jugée par elle "trop subversive" !? Car de "nature à tourner en dérision les politiques", crime abominable de lèse-majestés républicaines. Comble de l'hypocrisie, l'ARPP, nie avoir le pouvoir de l'interdire mais peut ne pas l'autoriser. Vous voyez la nuance !?

Après les TV, les Journaux, les journalistes : les internautes... L'Allemagne ouvre le bal en arrêtant 36 internautes chez eux sur soupçons de "discours de haine" sur "la toile". La plupart sont réputés d'Extrême-droite, deux supposés Extrême-Gauche blanchissent l'accusation évidente de parti pris politique...

Après les médias y compris dits "alternatifs", c'est la famille normale qui est attaquée vicieusement par en-dessous. Le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) vient de " *rendre un avis favorable à l'ouverture de la Procréation médicale Assistée (PMA) aux paires ("qualifiées de couples") de femmes et aux célibataires femelles* ". LeFigaro.fr du 27 Juin équilibre aussitôt le coup avec le bouclier de l'opposition réaffirmée du CCNE à la GPA impliquant le recours inévitable à des "mères porteuses", en France. EN FRANCE, tout cela, vous vous rendez compte un peu !? C'est à vomir...

**Le chroniqueur supporte 1€ de frais p/édition & p/ lecteur ou auditeur. Pour les REMBOURSER, c'est ICI !**

**E**n RUSSIE, la LOI fédérale interdit la propagande LGBT aux enfants sans pour autant manquer de respect à cette LOI NATURELLE qui génère régulièrement une petite minorité d'invertis, les laissant libre de vivre leurs inversions mais dans la discrétion et sans attenter aux mœurs, surtout sur mineurs. La Russie veut vivre dans un monde multipolaire où chaque pays est SOUVERAIN chez lui. C'est également la LOI NATURELLE que l'on retrouve jusque dans le nécessaire respect de la propriété et de la vie privée. Cette rébellion au NOVUS ORDO satanique d'origine anglo-saxonne ne lui est donc pas pardonnée et des menées subversives sont d'ores et déjà diligentées à Moscou, évidemment relayées favorablement par les médias occidentaux. LA-CROIX.com du 12 Juin relayait servilement qu' " *Une nouvelle génération de Russes s'oppose au Kremlin* ", rien que ça. Les manifestations étaient décrites énormes, le motif anti-corruption de la classe politique russe largement mis en avant. En fait : 100 personnes ! Pourtant TRUMP avait bien dit qu'il interdirait la continuation d'opérations, bien connues de la CIA, tendant au renversement des gouvernements étrangers pour en placer d'autres à leur botte comme en Ukraine, où il y eut même des Ministres américains !

La presse ne relaye que par des entrefilets les participations françaises aux opérations de l'OTAN en Pologne et le long de la frontière russe du Nord au Sud de l'Europe. Des soldats, des moyens terrestres et aériens sont envoyés titiller la défense russe de son territoire, très vigilante ! Personne ne rappelle que c'est après avoir durant trois mois observés de près les arrivées massives de moyens militaires soviétiques le long de la frontière allemande, en plein PACTE Germano-Soviétique, que le Gouvernement allemand d'Adolf HITLER décida de prendre acte de sa violation et engagea préventivement les hostilités préparées sur le terrain par l'autre partie... Les Russes aujourd'hui sont en face du même problème avec des missiles otanesques à 5 minutes de MOSCOU ou de St-PETERSBOURG, des blindés, des soldats, dont ceux de la FRANCE, des armes nucléaires mêmes, massées le long de leur frontière ! Cela fait plus de deux ans que les RUSSES gardent leur calme. Leur seule réponse a consisté à doter de missiles nucléaires efficaces leur territoire inclus dans l'UE de KALININGRAD, précisons-le : en état de légitime-défense contre les menaces prégnantes de l'OTAN.

La presse ne relaye pas non plus, sauf avec beaucoup de retard et discrètement, la montée en pression de cette même OTAN sur la Syrie. " *Les USA sont en train de préparer une provocation cynique sans précédent* " concluait le Sénateur russe Franz KLINTSEVITCH avant-hier. Tout se met en branle pour faire croire à une attaque chimique exterminatrice de population civile de la part de BACHAR EL ASSAD, laquelle servira de prétexte à une escalade à laquelle la Russie, également ciblée comme l'Iran, sera obligée de répliquer... Vous voyez la mécanique ? Si la Russie réplique c'est la guerre mondiale. Et c'est l'OTAN, les USA et l'Europe asservie qui l'auront déclarée, bel et bien sans le moindre motif réel. Le seul que je vois depuis longtemps c'est la faillite du dollar, de la finance occidentale bâtie sur lui et de l'économie américaine en pleine déconfiture...

Dans ce contexte, **la supposée visite amicale que TRUMP a accepté de rendre à PARIS**, à l'invitation de MACRON pour le 14 Juillet, **aura d'autres raisons que celles que la presse va vous seriner**. **Il va s'agir d'harmoniser l'action d'attaque de la SYRIE avec l'accompagnement médiatique de propagande voulu. Faites attention. Très attention !** C'est peut-être la dernière fois que nous pouvons encore parler ensemble librement ?

**L**e Gouvernement LOUIS, pardon EDOUARD PHILIPPE II, notait encore réinformation.tv d'hier, est en train de faire passer les "*cons de Français*" du banal "rêve du changement", ajoutons basé sur un jeunisme inquiétant, "à une réalité minable" où l'hypocrisie des gouvernants règne.

Après avoir bouleversé les données d'entrée en fonctions, la paire institutionnelle MACRON-PHILIPPE, vient d'asseoir son Gouvernement dans la durée en plaçant FERRAND à la tête du groupe "LREM!", DE RUGY (ex EELV) au perchoir de l'AN. **17 députés "LREM!" sont des musulmans à qualité** qui ouvrent la marche au nettoyage ethno-religieux déjà bien réussi avec plus de 200 renvoyés, remplacés par quelques incompetents rattrapables, malheureusement complétés d'inaptes, d'ignares, et autres demeuré(e)s (4), tous sélectionnés par FERRAND, MACRON, PHILIPPE et consorts sur leur CV. EDOUARD est venu féliciter ses 308 affidés Samedi matin pour le "*nouveau visage qu'ils donnent à l'Assemblée*" ! Content, Content... le Premier Ministre.

Un petit "couac" cependant hier Jeudi où nous apprenions par l'intervention de Christian JACOB, Président du groupe LR, que "*pour la première fois depuis plus de 50 ans de pratique parlementaire, les droits de l'opposition ont été bafoués* (3)" ! Concrètement, le troisième questeur de l'AN est d'habitude, mais aucun texte ne l'impose vraiment, réservé à l'opposition. François de RUGY, élu Président de toute l'AN l'après-midi après avoir été choisi le matin de ce Mercredi 28 Juin par la réunion du seul groupe "LREM!" majoritaire à lui seul, a désigné ce qui était pour lui l'opposition, à savoir les 35 députés du groupe *Les Constructifs-Républicains-UDI-Indépendants* qui venaient de voter pour lui comme Président ! Ce fut l'un d'eux Thierry SOLERE qui fit campagne pour que MACRON ait SA majorité qui fut élu par tout LREM et son groupe composite comme troisième questeur (353 voix). D'où la remarque justifiée du groupe LR de 146 députés, eux d'opposition avérée officiellement bien que leur champion (F. FILLON) ait appelé à voter MACRON. Jean-Luc MELENCHON a approuvé Christian JACOB dans les travées ce qui a quand même créé une animation... Comme le Président des 146 a déclaré qu'il ne siégerait pas au bureau de l'AN tant que cet état de fait durerait, et il risque de durer, le Président RUGY et ses "camarades de promotion" ont décidé que ce serait le président des "constructifs" qui siégerait, ou l'équivalent. BAH ! Voyons...

**Voilà**, c'est fait. OUF ! EDOUARD et EMMANUEL ont leur "PARTI UNIQUE" coloré aux six couleurs LGBTIQ etc... comme le notait LIBERTE POLITIQUE du 23 Juin dernier, en ordre de MARCHE, et au Garde-à-vous ! Ce qu'il y a de sûr, c'est que les 47 millions d'électeurs, les yeux barbouillés de toutes les couleurs, leurs espoirs noyés dans l'accumulation de leurs problèmes économiques, sociaux et politiques, sont stoppés nets. "Les 4 Vérités" notait que "*lorsque l'alternance démocratique n'existe plus, il reste l'émeute comme seul recours et le chaos peut aisément suivre. En analysant l'hégémonie, il y a quelques années, je disais qu'elle conduisait souvent à l'anomie. Je continue de penser que l'anomie, perte de tous les repères permettant à une société de fonctionner, est très envisageable*" ! Évident.

**Mais**, la dictature en place n'en a cure. Deux décrets sont aussitôt signés hier 28 JUIN. Il ne faut pas laisser les troupes sans ordre... de marche !

1- Le Président du régime décrète **la réunion des deux assemblées en Congrès à Versailles pour Lundi 3 Juin 2017 par application du deuxième alinéa de l'article 18 de la Constitution**, pour... y entendre ses instructions, c'est encore évident.

2- Le Président du régime, sans reprendre son souffle, décrète ce même jour **la convocation du Parlement en session extraordinaire pour... Mardi 4 Juillet**, le lendemain ! Il faut impérativement mettre les troupes au travail.

Je vous ai mis en rouge les points qui me semblent les plus importants à première lecture hier Jeudi 29 à réception du JORF.

Premier point (5) EDOUARD va engager la responsabilité de son Gouvernement PHILIPPE II dans le traditionnel et obligatoire discours de politique générale selon l'article **l'article 49, alinéa 1er, de la Constitution**. **Je vous rappelle que l'AN a alors le pouvoir de le renvoyer dans ses foyers si plus de 289 députés votent contre**. C'est ici une clause de style... militaire. Il répétera la même chose devant le Sénat sans risque aucun de sanction, juste par politesse.

Deuxième point, je pense qu'il présentera immédiatement au vote l'urgente - **prorogation de l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence**, puisque échoué le lendemain 5 Juillet, suivie de son complément le - **projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme**.

Ensuite viendront les autres projets de lois gouvernementaux, je pense d'abord les autres en rouge dans un ordre d'urgence tel que vu depuis l'Élysée et Matignon.

Puis les nombreux projets de lois que j'ai laissés en noir car je n'ai aucune idée de leurs degrés de priorités pour le Gouvernement n'étant pas dans le secret des réunions ministérielles.

**En tout cas vous avez le tout en annexe 5** (copié-collé du texte officiel et le lien hypertexte).

**Si pas encore fait ? Pour payer les 1 € ou davantage à votre gré, C'EST ICI : MERCI !**

**Conclusion générale du jour :** Comme nous l'a annoncé SOLJENITSYNE, notre avenir qui était son passé, est arrivé à marche forcée au présent. Durant 73 ans, le mur de l'EST enfermait bien des peuples autrefois libres sous son dôme orwellien d'où rien n'y personne, sauf exceptions à hauts risques, ne pouvait sortir. Nous avons la chance de vivre dans ce que nous croyions être "le monde libre". La statue de la Liberté l'illuminait de sa torche, sur LIBERTY ISLAND au milieu de la baie de NEW-YORK. **Nous étions DEVANT le mur** du silence. En 1996, six ans après la chute du mur de Berlin, et par extensions de toute la ligne de démarcation européenne, j'écrivais déjà qu'il fallait se méfier et qu'ils avaient tout prévu ! En 2017, et déjà depuis quelques années, nous sommes passés, sans bouger géographiquement, de l'autre côté du mur, déplacé sur les fleuves NIEMEN et DNIÉPR, tout du long de la frontière directe de la Russie nouvelle. **Nous sommes maintenant derrière le MUR**, et c'est nous qui sombrons dans le noir de l'enfermement, sous le dôme orwellien. Nos propres Gouvernements nous isolent de la Russie où dorénavant règne la lumière de la Liberté. Ils vont nous mettre en guerre pour le seul motif qu'ils veulent effacer dans nos mémoires le souvenir de leurs faillites en tous domaines. C'est une mystification. Dorénavant, nos Constitutions, nos Institutions ne nous protègent plus du tout comme celle de l'ex-URSS ne protégeaient pas les "camarades" russes ! **Prévoyez le pire et préparez-vous !** Nous sommes dorénavant sous le régime du parti unique, dit "du peuple", et toute personne qui n'admettra pas les dogmes officiels sera envoyée au goulag, arrêtée "dès potron minet". La boucle sera alors bouclée. Combien de temps encore avant qu'à 6h00 légales du matin, c'est-à-dire à 4h00 vraies solaires, les flics de la pensée ne viennent m'extirper de mon lit, en plein sommeil, à 70 ans, par violence et saccage, sous un prétexte bidon, comme les 36 précurseurs en Allemagne avant-hier ?

LMDM

**Chronique rédigée sur 4 Pages, plus les photos et les annexes ponctuelles.**

**Ma SEBILE est VIDE ! BRAVES GENS, UN EURO SEULEMENT, SVP !?**

*Votre adhésion à RADIO-SILENCE de 20 €/an et par lecteur/auditeur de toutes les chroniques et travaux nécessaires suffirait à l'association pour défrayer les bénévoles comme elle en a le devoir légal mais qu'elle ne peut remplir à ce jour. Pensez-y ! D'où l'appel personnel d'1 € par parution ! Mais aussi à venir aux grandes réunions annuelles de rencontres des auditeurs/lecteurs avec les chroniqueurs organisées par le bureau de l'association et ses gentils membres efficaces. De telles réunions de milliers de gens seraient des plus efficaces pour notre cause : celle de la VERITE en Jésus-Christ en toutes choses.*

CPI par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS**. Chroniqueur sur RS et adhérent à 20 €/an de RS en sus !

*Ancien Professeur d'Économie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Director de Stés off-shore d'investissements aux USA.*

*Ex-Cadre Hors Classe, Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.*

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.



## Annexes :

### 1) HUMOUR de CHIEN :

<https://www.youtube.com/embed/Vogp-nl-JPA>

Voilà un MUEZZIN qui parle l'HUSKY à la perfection au point de faire chanter le chien dans son langage !

**Rappel permanent de la menace que l'ennemi ne nous laissera désormais plus très longtemps le droit de prendre avec le sourire sous peine d'égorger en place publique !**

**Rappel : l'UOIF nouvellement "Les Musulmans de France" appela à voter MACRON !**

**Il semble qu'ils aient fait défection aux législatives ?...**

### 2) MACRON et la qualification de BANQUIER :

MACRON a épousé au civil une ex-femme mère de trois enfants d'un autre . Élu, en place à l'Élysée, il amène encore une famille civile dite "recomposée". Donc encore un modèle de ce qu'il ne faut pas faire en sus de ce qu'il est lui-même : non seulement ignorant de la culture française, placé par le Gouvernement mondial pour asservir la France autrefois si fière, mais en plus imbu de lui-même et, nous explique-t-on, psychopathe dangereux. Ce n'était pas le moment de lui signer en plus un BLANC-SEING ! Les abstentions recherchées par le Gouvernement mondial le lui ont procurées au premier tour. Bref, les CON(NE)S ont LEUR Président !

Sur [https://fr.wikipedia.org/wiki/Emmanuel\\_Macron](https://fr.wikipedia.org/wiki/Emmanuel_Macron) :

" **Emmanuel Macron**, né le **21 décembre 1977** à **Amiens**, est un **homme politique**, ancien **haut fonctionnaire** et **banquier d'affaires** \* français.

Diplômé de l'ENA en 2004, il devient **inspecteur des finances** avant de commencer en 2008 une carrière de banquier d'affaires chez **Rothschild & C<sup>ie</sup>**. Membre du **Parti socialiste** entre 2006 et 2009, il est nommé **secrétaire général adjoint** au **cabinet du président de la République française** auprès de **François Hollande** en 2012 puis **ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique** en 2014 dans le **gouvernement Manuel Valls II**.

En **avril 2016**, il fonde son mouvement politique baptisé **En marche !** Ensuite, il démissionne quatre mois plus tard de ses fonctions de ministre<sup>2</sup>. Le **16 novembre**, il annonce sa candidature à l'**élection présidentielle de 2017**."

Sur [https://fr.wikipedia.org/wiki/Banquier\\_d%27affaires](https://fr.wikipedia.org/wiki/Banquier_d%27affaires) : \* **Banquier d'affaires**

**Le banquier est un associé ou un employé d'une banque d'affaires.**

(NDLR = LMDM précisions : Parler de "banquier" en parlant d'un employé de banque de dépôts au contact des clients populaires en agences est un authentique NON-SENS. Surtout qu'en plus il n'ont la plupart du temps jamais obtenu même leur CAP banque et qu'ils sont donc restés de simples apprentis au SENS PROPRE)

Sa fonction consiste à conseiller des clients de type États ou entreprises en ce qui concerne leurs besoins et leur structure de financement, ou au contraire leurs investissements et prises de participations/acquisitions. Concrètement, un **banquier d'affaires gère des émissions obligataires, des augmentations de capital ou propose des opérations de fusions-acquisitions.**

Le métier de banquier d'affaires est donc de vendre des prestations d'ingénierie financière et non pas des crédits ou investissements. Au sens strict, une banque d'affaires n'est donc ni une banque de dépôts, ni un établissement de crédit, mais une société de conseil, stratégique et financier, dont les seules ressources sont les honoraires qu'elle facture aux clients qu'elle conseille. Elle n'a donc pas de conflit d'intérêt avec des activités de crédit ou de financement dont elle est indépendante.

Le banquier d'affaires, à titre individuel ou au titre de sa société, est agréé, de par son adhésion obligatoire à une association professionnelle (de type CIF), ou par un statut de type prestataire de services d'investissement (PSI), ou dans un statut plus large d'établissement de crédit quand il agit dans le département « Corporate Finance » d'une banque. Il est de ce fait nécessairement enregistré sur une liste tenue par l'**autorité des marchés financiers** (AMF) avec, **au moins, le même statut que les conseillers financiers ou les analystes financiers.**

3) [http://www.francetvinfo.fr/elections/legislatives/video-les-droits-de-l-opposition-ont-ete-bafoues-estime-christian-jacob-a-l-assemblee-soutenu-par-jean-luc-melenchon\\_2259523.html#xtor=EPR-2-\[newsletterquotidienne\]-20170629-\[les titres-coldroite/titre3\]](http://www.francetvinfo.fr/elections/legislatives/video-les-droits-de-l-opposition-ont-ete-bafoues-estime-christian-jacob-a-l-assemblee-soutenu-par-jean-luc-melenchon_2259523.html#xtor=EPR-2-[newsletterquotidienne]-20170629-[les titres-coldroite/titre3])

4) <http://www.breizh-info.com/2017/06/20/72248/morlaix-sandrine-feur-elue-depute-malgre-de-grosses-lacunes-video>

5) <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035045600&dateTexte=&categorieLien=id>

JORF n°0151 du 29 juin 2017

texte n° 2

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre,  
Vu les articles 29, 30, 49 et 50-1 de la Constitution,  
Décrète :

**Article 1**

Le Parlement est convoqué en session extraordinaire le mardi 4 juillet 2017.

**Article 2** [En savoir plus sur cet article...](#)

L'ordre du jour de cette session extraordinaire comprendra :

1. Une déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, en application de **l'article 49, alinéa 1er, de la Constitution** ;

**Article 49** [En savoir plus sur cet article...](#)

- Modifié par [LOI constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet... - art. 24](#)

*Le Premier ministre, après délibération du Conseil des ministres, engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale.*

*L'Assemblée nationale met en cause la responsabilité du Gouvernement par le vote d'une motion de censure. Une telle motion n'est recevable que si elle est signée par un dixième au moins des membres de l'Assemblée nationale. Le vote ne peut avoir lieu que quarante-huit heures après son dépôt. Seuls sont recensés les votes favorables à la motion de censure qui ne peut être adoptée qu'à la majorité des membres composant l'Assemblée. Sauf dans le cas prévu à l'alinéa ci-dessous, un député ne peut être signataire de plus de trois motions de censure au cours d'une même session ordinaire et de plus d'une au cours d'une même session extraordinaire.*

*Le Premier ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale. Dans ce cas, ce projet est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Le Premier ministre peut, en outre, recourir à cette procédure pour un autre projet ou une proposition de loi par session.*

*Le Premier ministre a la faculté de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale.*

2. Une déclaration du Gouvernement devant le Sénat, en application de l'article 50-1 de la Constitution ;

**Article 50**

*Lorsque l'Assemblée nationale adopte une motion de censure ou lorsqu'elle désapprouve le programme ou une déclaration de politique générale du Gouvernement, le Premier ministre doit remettre au Président de la République la démission du Gouvernement.*

**Article 50-1** [En savoir plus sur cet article...](#)

- Créé par [LOI constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet... - art. 25](#)

*Devant l'une ou l'autre des assemblées, le Gouvernement peut, de sa propre initiative ou à la demande d'un groupe parlementaire au sens de l'article 51-1, faire, sur un sujet déterminé, une déclaration qui donne lieu à débat et peut, s'il le décide, faire l'objet d'un vote sans engager sa responsabilité.*

**Article 51** [En savoir plus sur cet article...](#)

- Modifié par [Loi constitutionnelle n°95-880 du 4 août 1995 - art. 6](#)

*La clôture des sessions ordinaires ou des sessions extraordinaires est de droit retardée pour permettre, le cas échéant, l'application de l'article 49. A cette même fin, des séances supplémentaires sont de droit.*

**Article 51-1** [En savoir plus sur cet article...](#)

- Créé par [LOI constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet... - art. 26](#)

*Le règlement de chaque assemblée détermine les droits des groupes parlementaires constitués en son sein. Il reconnaît des droits spécifiques aux groupes d'opposition de l'assemblée intéressée ainsi qu'aux groupes minoritaires.*

3. Le débat d'orientation des finances publiques ;

4. L'examen ou la poursuite de l'examen des projets de loi suivants :

- [projet de loi organique rétablissant la confiance dans l'action publique](#) ;
- [projet de loi rétablissant la confiance dans l'action publique](#) ;
- [projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence](#) ;
- [projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme](#) ;
- [projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2016](#) ;
- [projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social](#) ;
- [projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-31 du 12 janvier 2017](#) de mise en cohérence des textes au regard des dispositions de la [loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016](#) de modernisation de notre système de santé ;
- [projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-48 du 19 janvier 2017](#) relative à la profession de physicien médical et l'[ordonnance n° 2017-50 du 19 janvier 2017](#) relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles dans le domaine de la santé ;
- [projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-644 du 27 avril 2017](#) relative à l'adaptation des dispositions législatives relatives au fonctionnement des ordres des professions de santé ;
- [projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2017-717 du 3 mai 2017](#) portant création de l'établissement public Paris La Défense ;
- [projet de loi ratifiant les ordonnances n° 2016-1058 du 3 août 2016](#) relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;
- [projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2016-1360 du 13 octobre 2016](#) modifiant la [partie législative du code des juridictions financières](#) ;

5. L'examen ou la poursuite de l'examen des projets de loi autorisant l'approbation des accords internationaux suivants :

- projet de loi autorisant la ratification de l'avenant modifiant la convention du 14 janvier 1971 entre la France et le Portugal tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu ;
- projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux échanges de jeunes actifs ;
- projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire ;
- projet de loi autorisant l'approbation du protocole annexe à la convention générale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la sécurité sociale du 1er octobre 1980 relatif aux soins de santé programmés dispensés en France aux ressortissants algériens assurés sociaux et démunis non assurés sociaux résidant en Algérie ;
- projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Secrétariat de l'accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien portant sur le siège du Secrétariat et ses privilèges et immunités sur le territoire français ;
- projet de loi autorisant l'approbation de l'accord relatif aux services de transport aérien entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des Comores ;
- projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République des Philippines relatif aux services aériens ;
- projet de loi autorisant la ratification du traité entre la République française et la République tchèque relatif à la coopération dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques ;
- projet de loi autorisant la ratification du protocole additionnel à la convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme ;
- projet de loi autorisant la ratification du protocole relatif à la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et du protocole relatif au protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental ;
- projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République portugaise relatif à l'assistance et à la coopération dans le domaine de la sécurité civile et l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'assistance et à la coopération dans le domaine de la protection et de la sécurité civiles ;
- projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie relatif au statut de leurs forces ;

6. Une séance de questions par semaine.

### **Article 3**

Le Premier ministre est responsable de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

**Fait le 28 juin 2017.**

**Emmanuel Macron**

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

Edouard Philippe

6)

*En 1793, la France faisait front à l'Europe, la Vendée tenait tête à la France. La France était plus grande que l'Europe ; la Vendée était plus grande que la France.*

**Victor Hugo.**

7) xxx